

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 6 août 2019

La séance est ouverte à 19h00 min. Madame le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 31 juillet 2019

A l'ouverture de la séance sont présents: Madame JOST-LIENHARD Laurence, Maire, Mesdames et Messieurs ERTZ Jean-Marc, BERST Jean-Georges, adjoints, GASSER Anne, VILLE Marc, ERTZ Astride, M. ERBRECH Etienne, M. DI POL MORO Eugène
conseillers municipaux élus le 23 mars 2014

Est absente : Mme REEB Magali.

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme ERTZ Astride**

ORDRE DU JOUR :

2019-04-01°) Rectification délibération modificative n°1 :

2019-04-02°) Divers et informations

2019-04-01°) Rectification délibération modificative n°1 :

Mme Le Maire expose qu'une erreur de frappe s'est glissée dans la délibération n°2 du 2 juillet 2019 rendant celle-ci invalide et qu'il convient de valider la rectification.

Considérant l'absence de crédits disponibles sur l'article nécessaire à l'admission en créances éteintes des sommes dues par M. WEYLAND Pascal,

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

- **D'approuver** la délibération modificative n°1 telle que détaillée ci-après :

Fonctionnement :

Dépenses :

Chap. 023 Dép. Fonct. Virement de la section de fonctionnement : - 9.600,-€
Article 6542 chap 65 « créances éteintes » : +9.600,-€

Investissement :

Dépenses :

Article 21318 chap.21 « autre bâtiments publics » - 9.600,- €

Recettes :

Chap. 021 Rec Inv Virement à la section d'investissement : - 9.600,-€

- **De dire que** cette délibération annule et remplace la délibération n°2 du 2 juillet 2019

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2019-04-02°) Divers et informations :

Sans objet

La séance est levée à 19h30